



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

02 AVRIL 2026

Date d'affichage

02 AVRIL 2026

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-26-23

Objet

**Actualisation des
Autorisations de
Programme et
Crédits de Paiement
(AP/CP)**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

Secrétaire de séance : Estelle BOUTE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par l'établissement public pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

La révision d'une autorisation de Programme constitue, soit une augmentation, soit une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme. Les AP peuvent être modifiées en fonction du rythme de la réalisation des opérations.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de procéder à l'actualisation des AP/CP suivants en constatant les crédits réalisés sur l'exercice 2025 et la répartition des soldes des crédits sur l'exercice 2026 et suivants :
 - o Construction d'un groupe scolaire
 - o Mise en place d'un système de vidéoprotection
 - o Aménagement de la rue Jean Jaurès

- de procéder à la clôture de l'AP/CP suivante :
 - o Aménagement de la rue Roger Salengro

Les tableaux précisent les détails des crédits de paiements envisagés sur la durée de l'opération, étant entendu que ces derniers sont donnés à titre informatif et prévisionnel. Ils donneront lieu à des ajustements au vu de l'avancement des opérations.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 059-215903832-20260415-DEL_26_23-DE

Construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse

01-2022/AP/CP Construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse		AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	14 721 708,61 €	423 243,74 €	1 628 051,57 €	6 527 189,24 €	5 907 720,06 €	235 504,00 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	8 875 032,00 €		1 125 000,00 €	999 703,20 €	6 595 753,60 €	154 575,20 €

Mise en place d'un système de vidéoprotection

02-2022 AP/CP Installation d'un système de vidéoprotection		AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	922 952,22 €	236 278,02 €	352 819,63 €	57 629,57 €	182 651,09 €	93 573,91 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	343 752,00 €		60 000,00 €			283 752,00 €

Aménagement de la rue Jean Jaurès et de la route de Préseau

2023-02 AP/CP Aménagement de la rue Jean-Jaurès/Route de Préseau		AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	7 875 145,40 €	- €	471 548,15 €	1 053 597,25 €	3 350 000,00 €	3 000 000,00 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	635 010,00 €			- €	635 010,00 €	

Création d'un parc urbain

2025-01 AP/CP Création d'un parc urbain		AP	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	9 600 000,00 €	401 058,29 €	1 200 000,00 €	5 000 000,00 €	2 998 941,71 €
Recettes	CP/Crédits budgétaires	5 760 000,00 €			1 920 000,00 €	3 840 000,00 €

Aménagement de la rue Roger Salengro

2023-01 AP/CP Aménagement de la rue Roger Salengro		AP	CP2023	CP2024	CP2025
Dépenses	CP/Crédits budgétaires	825 850,32 €	282 522,00 €	543 328,32 €	- €

- d'approuver les actualisations des AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) suivantes :
 - o Construction d'un groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse
 - o Mise en place d'un système de vidéoprotection
 - o Création d'un parc urbain

- d'approuver la clôture de l'autorisation de programme concernant l'aménagement de la rue Roger Salengro.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire
Estelle BOUTE

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

Transmis en sous-préfecture le ..05.10.51.2026...
Document exécutoire à compter du ..05.10.51.2026